



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

01 Février 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 01 février 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2022-005	01.02.2022	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.	3
DDFIP N°2022-006	01.02.2022	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	9
DDFIP N°2022-008	31.01.2022	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses.	15

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2022-005 du 1^{er} février 2022 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITÉ	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	NOEL	JESBAC
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
CLICHY	M.	PASCALE	LOISEAU
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MAL ET
GENNEVILLIERS	M.	PATRICK	ROBIN
ISSY-LES-MOULINEAUX	M,	BERTRAND	RONDEL
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE

MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANN E	GLISE
NEUILLY	M.	ALAIN	TALLON
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	SERGE	DESCLAUX
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	STEEVE	GRESSENT

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	JEAN-FRANC OIS	BERQUIER
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	JEAN-CLAUD E	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	RAYNALD	GIVERNE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANC OIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	JEAN-MARC	LONG
ISSY-LES-MOULINEAUX	M,	PATRICK	BACQUEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	LEMOINE

SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHE L
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	Mme	Jocelyne	BOURDAREAU
VANVES	Mme	DENISE	IMBERT
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE BILLANCOURT	Mme	NAÏMA	LEMAINI
CLICHY	Mme	DOMINIQUE	CLENET
COURBEVOIE	Mme	GENEVIEVE	PUJOL
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	FRANCK	GAULTIER
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	M.	GAETAN	GUITTON
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
SEVRES	M,	CEDRIC	SAINT-ANTOIN E

PCRP			
SURESNES (1)	Mme	HELENE	HELOISE
NANTERRE-RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	ELOISE	BORG
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTROUGE (8)	Mme	MARIE-MICH ELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE			

DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PERRINE	BELHADJAM MAR
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PERRINE	BELHADJAM MAR
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MI CHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	Mme	SOPHIE	VERDON
5EME BDV SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
6EME BDV SCEAUX	Mme	SOPHIE	VERDON
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	M,	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER

13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	NICOLE	AUGE
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MI CHEL	DUTHEIL

Nanterre le 1^{er} février 2022

**Arrêté DDFIP n° 2022-006 du 1er février 2022 portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Service des Impôts des Particuliers de Boulogne-Billancourt

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Boulogne-Billancourt

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LEVANNIER Laurent, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme VOISIN Marianne, Inspectrice des Finances publiques, et à M. DURU Laurent et M. THUNE Christophe, Inspecteurs des Finances publiques à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

- en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom	Prénom
DARDENNES	Eric
GELARD	Armelle
GANDIN	Maëva
LASSERRE	Antony
LAUMUNO	Roselyne
LEBEL	Arnaud
MAURANGE	Lætitia
PASCO	Line

PASCO	Sophie
-------	--------

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom	Prénom
ALLART	Mireille
AMANDE	Alexandra
CALBA	Fanny
CAMPAN	Margot
CISSOKO	Aïchato
DJELLAL	Hayat
EL KHAMLI CHI	Hasnaa
EYRAUD	Corentin
FONTY	Jean-Marie
GHOULEM	Seïda
HUBER	Jules

JEAMMET	Clémence
OBADIA	Myriam
PARVEDY	Lætitia
PARVEDY	Teddy
PIRONE	Clément
RAZAFIMANJATO	Holimihamina
ROGE	Lucie
SOULEYREAU	Antoine
TEMPLEUX	Vincent
TIROUARD	Estelle
TOUITOU-LEJEUNE	Mélissa
SMATI	Sabrina

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom	Prénom	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pouvant donner lieu à un délai
BORNET	Brigitte	3 000 €	6 mois	10 000 €
BREYSACHE R	Élisabeth	3 000 €	6 mois	10 000 €
DJELLAL	Hayat	1 000 €	3 mois	3 000 €
GELARD	Armelle	3 000 €	6 mois	10 000 €
GANDIN	Maëva	3 000 €	6 mois	10 000 €
JACQUES	Quentin	3 000 €	6 mois	10 000 €
LAUMUNO	Roselyne	3 000 €	6 mois	10 000 €
LEBEL	Arnaud	3 000 €	6 mois	10 000 €
MAURANGE	Lætitia	3 000 €	6 mois	10 000 €
MESSI	Fabrice	3 000 €	6 mois	10 000 €

PASCO	Sophie	3 000 €	6 mois	10 000 €
SIMON	Stéphane	3 000 €	6 mois	10 000 €
VALETUDIE	Christophe	3 000 €	6 mois	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Boulogne-Billancourt, le 1^{er} février
2022

Le chef de service comptable,
Responsable du service des impôts des particuliers,

« SIGNE »

Jean-Claude SCAGNELLI

Arrêté DDFIP n°2022-008 du 31 janvier 2022 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses.

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets,

à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses, situé 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses, sera fermé au public, à titre exceptionnel, les 3 et 4 février 2022 :

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Nanterre, le 31 janvier 2022

Signé

Maïté GABET

Administratrice générale des Finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>